

Défendu par des économistes de droite comme de gauche, le revenu de base est-il un projet réaliste ? L'éclairage de Yannick Vanderborght.

Yannick Vanderborght

« Le revenu de base doit constituer un antidote à la montée des inégalités »

Le Point : Quelle est l'origine du revenu de base (RB) ?

Yannick Vanderborght : Sans nous attarder sur les précurseurs du XVI^e siècle, comme le philosophe Thomas More*, ses vrais « inventeurs » sont, au XVIII^e siècle, Thomas Paine qui, estimant que la nature est un bien collectif, préconisait de distribuer à tous une part de cet héritage commun, et Thomas Spence*, qui a défendu l'instauration d'un vrai RB distribué à tous par les municipalités. Plus tard, à côté du « revenu socialisé universel » prôné par Karl Marx lorsque la société se serait débarrassée du salariat, Joseph Charlier*, sous l'influence de Charles Fourier*, défend l'idée du versement par l'État d'un dividende territorial permettant de surmonter l'injustice de la propriété privée. Il s'agit donc d'abord de combattre les inégalités sociales et de garantir la dignité pour tous. Mais, au XX^e siècle, le RB devient, pour John Kenneth Galbraith*, un instrument d'éradication de la pauvreté et, pour Milton Friedman et son « impôt négatif », un simple vecteur d'efficacité. Il est



Yannick Vanderborght est professeur d'économie à l'université Saint-Louis de Bruxelles. Il est l'auteur, avec Philippe Van Parijs, de *L'Allocation universelle* (2005) et *Le Revenu de base* (2019), aux éditions La Découverte.

intéressant de voir qu'il intéresse aujourd'hui la gauche comme la droite : il est défendu aussi bien par le marxiste américain Erik Olin Wright que par le libéral français Marc de Basquiat, le premier pour corriger les effets néfastes du capitalisme, le second pour accroître les libertés. Mais, pour Philippe Van Parijs et moi, l'objectif ultime est d'offrir à chacun les moyens de mener à bien ses projets de vie conformément à ses aspirations.

Est-il d'autant plus justifié que la révolution technologique supprimerait à terme l'emploi ?

Certains le pensent depuis longtemps. Avant-guerre en France, le mouvement « distributiste » de l'industriel Jacques Duboin* prédisait la « grande relève » des hommes par les machines et défendait une proposition apparentée au RB. Mais l'hypothèse que l'on ne parviendra pas à créer de nouveaux emplois me paraît douteuse. Il importe plutôt de savoir comment s'adapter aux trajectoires d'emplois erratiques, à la hausse de la précarité... Il faut mettre en œuvre une stratégie d'investissement social dans laquelle le RB serait un amortisseur. La vraie finalité du RB, c'est de constituer un antidote à la montée des inégalités.

Mais dans quelle mesure un revenu de base garantissant le minimum vital est-il réaliste ?

À ce stade, il est illusoire de vouloir introduire un RB au niveau du seuil de pauvreté, qui est en France de 850 euros par mois environ, car cela conduirait à perturber la distribution des revenus et à augmenter



massivement la ponction fiscale au détriment du travail productif. Même s'il importe de raisonner en coût net, en déduisant les économies réalisées sur des prestations devenues redondantes, comme les minima sociaux*, les allocations familiales, etc. Il faut procéder par étapes et envisager un RB partiel, réservé à certaines catégories d'âge ou limité autour de 500 euros par mois. Cela pourrait changer la vie de beaucoup de gens, à commencer par ceux qui ont droit aux allocations, mais ne les touchent pas.

Plusieurs expérimentations du revenu de base ont été menées. Quelles sont leurs conclusions ?

Oui, à petite échelle, aux États-Unis et au Canada dans les années 1970, aux Pays-Bas et en Finlande plus récemment. Mais ces tests portent sur des populations réduites et spécifiques. En Finlande, par exemple, 2 000 chômeurs de longue durée ont reçu, en 2017 et 2018, 560 euros mensuels. L'échantillon n'était guère représentatif de la population éligible au RB dans ce pays. Quant aux expériences nord-américaines, on a pu mesurer des effets bénéfiques en termes d'éducation, de formation et de santé. Le problème est que ces expériences ne permettent pas de mesurer l'acceptabilité du RB pour les contribuables censés les financer. D'où le recours à des modèles économétriques* pour contourner ce problème. Aux Pays-Bas, un tel modèle montrait que le versement à toute la population d'un RB mensuel de 687 euros impliquait la mise en place d'une *flat tax** de 56,5 % pour financer la nouvelle mesure et les autres dépenses publiques, soit à peu près le taux marginal actuel sur les revenus les

plus élevés aux Pays-Bas. Cela ne paraît pas supportable. L'une des conséquences de cette hausse de l'imposition serait d'éloigner du marché du travail des catégories de citoyens, en particulier les femmes ayant un conjoint qui travaille, ce qui va à l'encontre de l'exigence féministe. Des modèles de ce genre ne permettent pas de savoir ce que feraient ces personnes et, surtout, ils sont focalisés sur l'offre, alors que le RB devrait aussi avoir un effet sur la demande, comme la hausse des salaires pour les emplois peu attractifs. Donc, il vaut mieux s'orienter d'abord vers un montant peu élevé et ciblé sur des bénéficiaires spécifiques.

Lesquels ?

Il existe plusieurs pistes. Pour Anthony Atkinson*, on devrait réserver le RB, devenu un « revenu de participation », à ceux qui exercent une activité jugée « socialement utile », qui cherchent un emploi, qui étudient, qui ont une activité associative ou encore qui s'occupent des personnes dépendantes. Reste que l'avantage de l'automatisme de distribution disparaît alors, et qu'il faut maintenir les vérifications. Une autre piste consiste à accorder un RB selon l'âge : pour les 18-24 ans, qui, en France, ne sont pas éligibles aux minima sociaux, et les retraités, ce qui pourrait atténuer les conséquences des carrières incomplètes, à l'instar des retraites universelles au Danemark et aux Pays-Bas.

Les syndicats craignent que le RB ne fasse baisser le niveau des salaires...

Une approche pessimiste consiste à l'assimiler à une subvention à l'emploi exerçant une pression à la baisse sur les salaires. Il faut donc

s'opposer à toute velléité de diminuer le salaire minimum. Une autre approche, propice cette fois à la hausse des salaires, prétend qu'un RB conséquent augmente la capacité des demandeurs d'emploi à refuser des emplois mal payés.

Et quel effet sur les inégalités de revenus ?

Cela dépend du financement. Si le RB est substantiel et financé par un impôt progressif ou de nouvelles taxes sur le patrimoine, cela réduit les inégalités. Ce qui ne serait pas le cas d'un impôt du type *flat tax*, sauf s'il va de pair avec la suppression des niches fiscales.

Un des intérêts du revenu de base n'est-il pas qu'il crée du lien social ?

Oui, le RB n'est pas stigmatisant parce qu'il constitue un « droit de tirage » sur le patrimoine commun. À l'inverse, les allocations ciblées actuelles ne sont souvent pas réclamées car elles engendrent de la « honte sociale ». Le RB est par ailleurs propice au travail choisi et à la multi-activité, qui favorisent le contact avec les autres.

Pour conclure, quel avenir voyez-vous au revenu de base ?

Je suis très attentif à la connexion entre débat sur le changement climatique et le RB. Notamment à propos de la façon dont les taxes écologiques pourraient le financer et compenseraient ainsi le surcroît de charges. Cette approche va, je pense, monter en puissance. Le débat autour du revenu de base est intense en Allemagne, en France et chez les travaillistes britanniques. Et, en Belgique, les écologistes francophones ont mis à leur programme un RB pour les jeunes. ●

Propos recueillis par Daniel Vigneron